



Entrepreneur menuisier (H/F/X)

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous aimez le **bois** ? Planches, lattes, scies, ponceuses, clous, vis n'ont aucun secret pour vous ? Alors pourquoi ne pas devenir Entrepreneur menuisier / Entrepreneuse menuisière.

Cette formation d'Entrepreneur menuisier vous forme aux **techniques du bois** pour la menuiserie d'intérieur : portes, lambris, escaliers,... Et vous permet aussi de **développer votre propre entreprise** : gestion financière et administrative.

Après deux ans de formation, vous obtenez le grade de **menuisier d'intérieur**. Le menuisiers et menuisières d'intérieur sont des professionnel du bois, ils réalisent de manière autonome toutes sortes de travaux pour des constructions neuves ou existantes. Ils gèrent **toutes les étapes du processus de construction**, de la conception aux finitions.

Ils évaluent les besoins **sur le terrain** : relevés dimensionnels et état des lieux des supports, et passent ensuite à la commande de fabrication, la sélection du bois et des matériaux.

Leurs principales réalisations sont : portes intérieures, lambris, faux-plafonds, plinthes, escaliers et accessoires intérieurs divers.

Ils **fabriquent et assemblent** à l'unité ou en petite série, manuellement ou à l'aide de machines, des ouvrages et pièces de bois.

Ils participent à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier de même qu'à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipement spécifique.

Sur base d'un plan d'implantation, ils effectuent le positionnement, le montage et la fixation des éléments réalisés en atelier.

Ils assurent également des **opérations annexes** telles que l'isolation, l'étanchéité et la pose de châssis/portes. Et enfin, les opérations de décoration et de finition.

Outre la maîtrise des activités de l'ouvrier qualifié « Menuisier d'intérieur », l'apprenant ou l'apprenante **entrepreneur Menuisier** apprend à gérer sa propre entreprise.

Organiser son **atelier de production** et établir les métrés et les commandes d'approvisionnement.

Assurer la gestion de l'**exécution des travaux** en atelier et sur chantier

S'occuper de la **gestion de l'entreprise** pour les volets commerciaux, financiers et administratifs.

Alors si vous trouvez que cette formation envoie du bois ! Rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui la proposent afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Gestionnaire d'une entreprise de menuiserie

Employé / Employée au sein d'une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans une entreprise de construction

Par exemple : Menuisier / Menuisière pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-ifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) cdi-chez-thomas-piron) qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur en constructions bois (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-bois>)

Agenceur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/agenceur-dinterieur>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Variété de projets

Travail en autonomie et en équipe Travail en atelier et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

CeCAF - Menuisier d'intérieur (si réussite 2ème année)

Aptitudes

Le métier d'entrepreneur menuisier suppose

d'avoir une bonne condition physique (port de charges) et de l'adaptation aux conditions atmosphériques

d'avoir un bon sens de l'équilibre (travail sur échafaudage: ne pas être sujet au vertige, agilité, sens de l'équilibre développé). L'activité doit être adaptée en fonction des conditions météorologiques

de respecter scrupuleusement les règles de sécurité

d'entretenir une bonne collaboration avec les autres professionnels de la construction (travail d'équipe)

d'organiser au mieux la gestion de son entreprise et de son personnel

Programme

1ère année :

- C24/C26/4 formation à la sécurité de base (8h)
- C24/C26/4 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)
- C24/C26/4 Analyse, préparation et communication (40h)
- C24/C26/4 Contrôle du support et prise de mesures sur chantier (12h)
- C24/C26/4 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs (12h)
- C24/C26/4 Préparation des bois pour assemblage de base (20h)
- C24/C26/4 Usinage et assemblage de base sans profilage (48h)
- C24/C26/4 Evaluation cadre de base (12h)
- C24/C26/4 Approche des machines à commande numérique (8h)
- C24/C26/4 Evaluation machine numérique (4h)
- C24/C26/4 Parquetage - lambris (32h)
- C24/C26/4 Faux-plafonds - cloisons - gîtage (4h)
- C24/C26/4 Evaluation parements intérieurs (8h)
- C24/C26/4 Quincaillerie pour menuiserie intérieure et pose simple (16h)
- C24/C26/4 Pose de menuiserie extérieur (16h)
- C24/C26/4 Quincaillerie pour menuiserie extérieure et pose simple (4h)
- C24/C26/4 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs, pose de menuiserie extérieure (20h)

2ème année :

- C24/C26/5 Esprit d'entreprendre et compétence entrepreneuriales (8h)
- C24/C26/5 BIM, Outils numériques et gestion de chantier (4h)
- C24/C26/5 Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- C24/C26/5 Suivi et examen VCA de base (4h)
- C24/C26/5 Techniques des escaliers balancés (28h)
- C24/C26/5 Techniques spécifiques des menuiseries intérieurs (24h)
- C24/C26/5 Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- C24/C26/5 Usinage et assemblage de base avec profilage (32h)
- C24/C26/5 Evaluation cadre profiler avec assemblage de base (20h)

C24/C26/5 Réalisation de portes intérieurs (28h)

C24/C26/5 Evaluation porte intérieur (8h)

C24/C26/5 Escalier à palier et réalisation escalier droit (40h)

C24/C26/5 Examen théorique (4h)

3ème année :

C24/6 Aspects financier - offre de prix (16h)

C24/6 Technologie et mode d'exécution (4h)

C24/6 Documents de référence, unité de mesure et code de mesurage (12h)

C24/6 Plan de sécurité et santé (12h)

C24/6 Analyse technique et offres de prix - travaux dirigés (32h)

C24/6 Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)

C24/6 Ouverture administrative du chantier (4h)

C24/6 Plannings (12h)

C24/6 Tolérances et normes spécifiques (4h)

C24/6 Pathologies (4h)

C24/6 Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)

C24/6 Aspects financiers - Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)

C24/6 Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)

C24/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)

C24/6 Création d'entreprise et législation (32h)

C24/6 Aspects comptable, financiers et fiscaux (52h)

C24/6 Gestion commerciale (12h)

C24/6 Suivi du projet technique (12h)

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>) (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](#) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](#) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'[obligation scolaire](http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.